

CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX-SUR-LAUSANNE

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS N° 04/2016 B

ADOPTION DU PPA Grand Pré Sud – secteur C

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission, composée de

- | | |
|--------------------------|------------------------|
| • Zimmermann Pierre-Yves | 1 ^{er} Membre |
| • Kähr Naïcha | Membre |
| • Jomini Viviane | Membre |
| • Mercuri Salvatore | Membre |
| • Gygax Frédéric | Membre et rapporteur |

s'est réunie le mercredi 05 octobre 2016 en présence de MM Savary Louis Syndic, Fleury Etienne Municipal et Humbert Joël Président du conseil communal.

M. le Syndic et M. Fleury ont présenté et commenté le préavis à la commission et ont répondu à toutes les questions qui leur ont été posées.

Nous les remercions de leur disponibilité ainsi que des explications détaillées et des précisions qu'ils nous ont données.

Ainsi, la commission est en mesure de préciser les éléments suivants :

- L'augmentation de 600 mouvements véhicule par jour représente une hausse raisonnable de la circulation de 5% sur la route de Genève
- Le retard généré par une éventuelle modification du projet impliquerait une adaptation obligatoire aux nouvelles normes du PALM2016 ; il en découlerait une densification à 200 hab.emp./ha au lieu des 150 hab.emp./ha.
- Même si on sait que la mise en œuvre du PPA sera sûrement retardée à cause de la LAT, il faut malgré tout continuer la démarche. En effet, il est préférable de présenter un dossier complet au canton pour qu'il l'accepte plus facilement (avant les autres communes) et puise dans les réserves de terrain en faveur de notre commune.
- Le PPA est important pour la liaison entre les quartiers du Grand-Pré et Sous-Mont grâce au chemin qui sera réalisé lors de la réalisation des bâtiments
- Une acceptation partielle de ce préavis n'est pas possible.
- Concernant l'opposition de Pro Natura, la commission estime que les arguments apportés par la municipalité sont tout à fait légitimes et convaincants. La Zone naturelle protégée (ZNP) proposée par la municipalité va même au-delà de la Zone de verdure demandée par Pro Natura en matière de protection de l'environnement.

La commission a finalisé le rapport par échange d'e-mail.

CONCLUSION :

Au vu des éléments qui précèdent, à l'unanimité de ses membres, la commission propose au conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne d'accepter le préavis municipal 04/2016 B, soit :

- De lever l'opposition de Pro Natura Vaud
- D'adopter le Plan partiel d'affectation Grand Pré – Sud secteur C et son règlement
- De donner décharge à la commission de son mandat

Cheseaux, le 21 octobre 2016.



Zimmermann Pierre-Yves, 1er membre

Kähr Naïcha

Jomini Viviane

Mercuri Salvatore

Gygax Frédéric, rapporteur

